

Compte-rendu du conseil municipal du 26 Février 2019

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, Marie Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR
Mrs Patrick SOUNY

Absents : Mr Philippe LE FUR a donné pouvoir à Mme Andrée VIELVOYE
Mr Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Mr Patrick SOUNY
Mr Alan LE GURUN a donné pouvoir à Véronique LE GURUN
Mr Patrick LE FUR

Secrétaire de séance : Madame Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Janvier 2019

Approbation à l'unanimité

2- Echange terrains Jean Pierre LE FUR

Par délibération n°2018-30 du 6 Novembre 2018, la Commune de Houat avait approuvé un échange de parcelles avec Monsieur Jean-Pierre LE FUR. Celui-ci s'étant finalement rétracté sur le projet de division, de nouvelles conditions d'échanges ont été établies. Il convient donc d'annuler la délibération n°2018-130.

Après négociations, un nouveau plan de division et d'échange a été signé par les 2 parties.

Monsieur LE FUR cède à la commune la parcelle constructible AE 1036p de 182 m². La commune en échange cède à Monsieur LE FUR la parcelle constructible AE 677p de 95 m² et la parcelle AE 1157 de 138 m² classée NDs.

En outre la commune s'engage à prendre en charge les frais afférents à l'édification d'une clôture compatible avec le règlement du PLU voté le 10/02/2017 en limite de la parcelle AE 1157.

Une servitude minimale de passage piétons sera maintenue le long de la clôture de la parcelle AE 272.

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'échange des parcelles voté le 06/11/2018
- Approuve la prise en charge de la clôture en guise de soulte
- Autorise Madame EYMARD Marie Renée, première Adjointe, à représenter la commune lors de la signature des actes en la forme administrative
- Autorise Madame VIELVOYE Andrée, Maire, à authentifier l'acte administratif lors du transfert de propriété.

3- Demande de subventions pour le Centre de Secours et les Ateliers Municipaux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du dossier du centre d'incendie et de secours. L'architecte choisi a travaillé sur le dossier qui est au stade de l'esquisse et des études préliminaires.

Afin de pouvoir solliciter pour 2019 une subvention de l'état, programme DETR, Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour présenter un dossier.

L'investissement global prévu est de 400 000 euros, soit 2/3 au titre du centre de secours et 1/3 pour le centre technique municipal.

Le plan de financement prévisionnel :

- Conseil Départemental	30%	soit	120 000 Euros
- D.E.T.R.	20 %	soit	80 000 Euros
- Autofinancement	50 %	soit	200 000 Euros

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une aide au titre de la DETR pour le centre d'incendie et de secours et le centre technique.

4- Subventions aux Associations

Après avoir transmis aux membres du Conseil Municipal la liste des demandes de subventions provenant de différentes associations et en avoir débattu dans le cadre de la commission, Madame le Maire propose de voter les sommes suivantes :

1	ADEPEI DU MORBIHAN - LES PAPILLONS BLANCS	30,00
2	RESTAURANT DU CŒUR	75,00
3	AS. PARENTS ET AMIS RESIDENTS LES BRUYERES GUEMENE	30,00
4	LIGUE CONTRE LE CANCER	30,00
5	SOUVENIR Français CANTON BELLE ILE BELZ QUIBERON	30,00
6	REVES DE CLOWN	30,00
7	ASSOC REGIONALE DES LARYNGECTOMISES	30,00
8	ŒUVRES DES PUPILLES DES SAPEURS POMPIERS	100,00
9	SOUTIEN ACTION GUINEE - DUTEIL ARMEL	300,00
10	SECOURS CATHOLIQUE	75,00
11	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	30,00
12	ECOUTE FAMILIALE INFORMATION TOXICOMANIE	30,00
13	AFM TELETHON	30,00
14	ASSOC.FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	30,00
15	ASSOCIATION APSA – (Unité Cancérologie Pédiatrique Niger)	150,00
16	BANQUE ALIMENTAIRE	75,00
17	FESTIVAL PRESQU ILE BREIZ	300,00
18	ASSOCIATION INIZI	100,00
19	LYCEE MARITIM ETEL	200,00
20	BANQUE ALIMENTAIRE (Cotisation 2019)	80,00

Après délibération

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

5- Tirage au sort d'un juré d'assise

Madame le Maire a procédé au tirage au sort prévu en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020. (Tirage fait à partir de la liste électorale)

Madame Christine NIQUEL (née MAURY) a été tirée au sort.

Droit de préemption des parcelles AE 1461 – AE 1462

Détail des parcelles concernées :

- Parcelle AE 1461 d'une superficie de 399 m² pour une valeur de 150 000 €
- Parcelle AE 1462 d'une superficie de 399 m² pour une valeur de 150 000 €

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de ne pas préempter sur ces 2 parcelles

7- Questions diverses

1- Exposition d'art contemporain

Une demande d'exposition d'art contemporain nous avait été faite en Novembre 2018. L'installation de cette exposition devant se faire en zone NDS, la municipalité avait soumis cette demande à l'Architecte des Bâtiments de France et à la DRAC. Suite à leurs avis favorables, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en œuvre du projet.

Séance levée à 19 H 10

Intervention du Dr Richard PUYDUPIN

Monsieur PUYDUPIN a souhaité avoir des éclaircissements sur le transport des médicaments entre le port et le cabinet médical suite au courrier que Madame le Maire avait adressé aux Médecins.

Ce courrier portait sur la sécurité de l'approvisionnement des médicaments qui avait fait l'objet d'un débat lors d'une réunion du CLS sur l'île de Batz. Après consultation de l'ARS, il nous a été confirmé que la livraison des médicaments peut être réalisée par les agents municipaux dans la mesure où le paquet est scellé opaque, Madame le Maire a précisé au Docteur Richard PUYDUPIN que les agents communaux continueront de livrer les médicaments sous réserve qu'il établisse une décharge au bénéfice de la commune qui nous dispense de toute responsabilité sur ce transport.